



# La Catiche

## Edito

*Les actions de conservation participatives ont déjà prouvé à maintes reprises leur rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, en impliquant les communautés locales, les citoyens, et diverses parties prenantes dans la gestion des écosystèmes et des espèces (Teyssède et Couvet, 2011). La protection de la Loutre et de tout l'écosystème dont elle fait partie repose aussi sur votre engagement et votre collaboration. « Être Havre de Paix » pour la Loutre, c'est à la fois préserver les milieux aquatiques favorables à l'espèce, créer des zones propices à son repos et à sa reproduction, participer au suivi de sa répartition en recherchant des indices de présence ou en disposant des appareils à déclenchement automatique chez soi (voir article p. 5), ou encore communiquer et sensibiliser aux enjeux de sa préservation pour une prise de conscience collective.*

*Nous comptons aujourd'hui plus de 230 Havres de Paix pour la Loutre en France. Cette année, ce sont les départements de l'Aveyron, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre-et-Loire, des Landes et des Pyrénées Orientales qui ont pour la première fois rejoint le réseau de signataires : merci à toutes et à tous pour votre engagement.*

*Je vous laisse le plaisir de découvrir dans ce nouveau numéro les diverses initiatives mises en place dans le département de l'Hérault, le Havre de Paix créé au sein de la Réserve Naturelle d'Arjuzanx (Landes) et des conseils pour la pose d'appareils photographiques automatiques. Le dossier thématique sur les zones humides est quant à lui dédié au Vison d'Europe, espèce en danger critique d'extinction qui bénéficie, au même titre que la Loutre, d'un Plan National d'Actions.*

*Cécile Kauffmann – animatrice du PNA en faveur de la Loutre d'Europe*

# Sommaire

- Les news p2
- Le Havre à l'honneur : la Réserve Naturelle d'Arjuzanx p3
- La Loutre et vous, conseils et infos :
  - Conseils pour la pose d'appareils photographiques automatiques p5
- A la découverte des zones humides : le Vison d'Europe p7
- Le compteur des Havres de Paix p10
- Les prochains rendez-vous p10



## Des Havres de Paix pour la Loutre et la biodiversité dans l'Hérault

Dans l'Hérault, sous la bannière des « Havres de Paix pour la Loutre et la biodiversité », projet lauréat du budget participatif de l'Hérault #2 ([voir « La Catiche » n°4](#)), le 12 novembre a eu lieu l'inauguration d'un parcours pédagogique constitué de cinq panneaux installés sur la promenade bordant le fleuve Hérault à Saint-Bauzille-de-Putois. Cela a été l'occasion de faire le bilan des actions entreprises grâce à la participation financière du département Hérault, d'élues locales et d'acteurs du territoire, de la LPO Occitanie - direction territoriale de l'Hérault (LPOO-DTH) et de l'école Pôle Sup Nature de Montpellier.

Sur deux années, ce projet a permis à deux classes (soit 31 étudiants) de BTSA Gestion et Protection de la Nature (Pôle Sup Nature) de se former. Ils ont ainsi eu l'opportunité de réfléchir à l'élaboration, à l'organisation et à la réalisation de chantiers en faveur de la Loutre. Avec des appareils photos à déclenchement automatique (achetés grâce au budget participatif), les étudiants ont aussi pu repérer la présence de l'espèce sur l'Hérault et ses affluents (la Vis, l'Alzon, l'Avèze, la Buèges et le Lamalou). Ils ont aussi mené des actions de sensibilisation centrées sur la Loutre et la biodiversité associée aux cours d'eau auprès des écoliers et du grand public, via des animations scolaires et des sorties terrain sur les berges. Les étudiants ont également pu entreprendre trois chantiers participatifs : la création d'une catiche artificielle dans le bassin de Londres, la création d'une mare temporaire située en contre-bas du massif de la Séranne à Brissac, et un chantier d'arrachage d'espèces invasives aux abords de l'Hérault. Ces chantiers ont permis aux citoyens d'œuvrer aux côtés des étudiants afin de favoriser la présence de la Loutre sur le territoire.

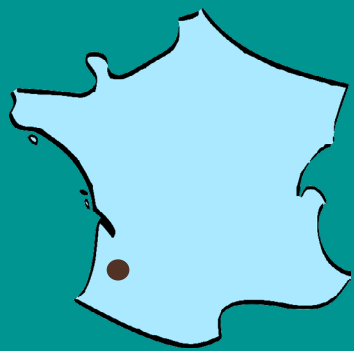
L'école Pôle Sup Nature poursuit son engagement auprès de la commune de Brissac pour assurer un suivi de l'émergence de la biodiversité colonisant la mare et son évolution. Un site internet sera dédié au recueil de ces observations, qui seront mises à disposition du public grâce à un QR code sur le panneau installé sur le site.

La LPOO-DTH a aussi conçu une mallette et des supports pédagogiques avec le concours du CPIE Bassin de Thau, qui seront mis à disposition des collectivités, des écoles et des associations désireuses d'intervenir auprès du public et des élèves pour continuer de sensibiliser petits et grands. Concrètement, la mallette se présente sous la forme d'un sac à dos (pour faciliter son utilisation lors d'animations de terrain) qui se métamorphose en loutre (avec pattes, oreilles, queue, etc.) au fil des indices trouvés au cours des balades aux abords des rivières (pour constituer en soi une approche ludique et sensitive). Cette mallette, surnommée « Sac'atiche », contient des jeux, des livres, des objets et des équipements thématiques. Les supports sont des kakémonos, des posters et des pamphlets qui seront disponibles pour ces interventions. Ils pourront également être mis à disposition d'opérateurs travaillant sur la biodiversité des cours d'eau et de guides d'activités sportives en rivière (canoë-kayak, paddle, sports en eaux-vives, etc.), nombreux sur ce territoire.

Ce projet a également été l'occasion pour trois communes et un particulier de dédier une partie de leurs berges à un Havre de Paix sur le Lamalou, l'Avèze, l'Alzon et la Vis, tous affluents de l'Hérault.

Isabelle LELLOUCHE - Commune de Saint-Bauzille-de-Putois





# Le Havre à l'honneur

**C**ette année, le Havre de Paix mis à l'Honneur est niché au cœur de la Réserve Naturelle d'Arjuzanx (Landes), autrefois exploitée pour la lignite. Un très bel exemple de résilience de la nature car elle offre aujourd'hui refuge à une riche biodiversité, dont la Loutre d'Europe...

## La Réserve Naturelle d'Arjuzanx et ses zones humides, véritables Havres de Paix pour la Loutre.

Le [site d'Arjuzanx](#), situé en plein cœur du département des Landes, s'étend sur 2 700 hectares, à cheval sur le territoire des communes de Morcenx-la-Nouvelle, Rion-des-Landes et Villenave. Classé en grande partie Réserve naturelle depuis 2022 (2 205 ha), il constitue un remarquable exemple de résilience de la nature. Le site est en effet une ancienne mine de lignite à ciel ouvert, exploitée par EDF entre 1958 et 1992, qui a fait l'objet d'intenses travaux de réhabilitation. Il présente désormais des paysages contrastés, des habitats diversifiés et des espèces d'une exceptionnelle valeur patrimoniale. La Réserve d'Arjuzanx est notamment le plus grand site français d'hivernage des grues cendrées.

L'activité minière du site a conduit à la création de nombreuses zones humides. Les trous de mine, en se remplissant d'eau, sont devenus des lacs. Les fossés de ceinture creusés et les lacs de décantation, utilisés pour l'évacuation des eaux des trous de mine, sont toujours présents. La terre issue de l'exploitation, déposée à proximité, a créé des dépressions permettant l'apparition d'une multitude de petits plans d'eau appelés bassines (plus de 200 sur le site). Les cours d'eau existant ont été détournés et aménagés afin de récolter toutes les eaux provenant du site.

Les zones humides de la Réserve accueillent un grand nombre d'espèces à enjeu (flore, faune), en particulier la Loutre d'Europe. Présente sur les cours d'eau à proximité lors de l'exploitation de la mine, elle a pu coloniser le site dès 1992 suite à la fermeture de cette dernière. Dans les années

2000, les équipes de la RNCFS d'Arjuzanx (classement de la réserve jusqu'en 2022) ont recherché des empreintes et des épreintes au niveau des différents ouvrages, ce qui a permis d'attester la présence de la Loutre à plusieurs endroits du site mais aussi en périphérie de la Réserve.

Depuis 2020, un suivi de la Loutre par appareil photographique automatique a été mis en place afin d'obtenir davantage d'informations sur l'espèce et son utilisation de la Réserve, de savoir si elle s'y reproduit et si des connexions avec l'extérieur du site existent... A l'issue de quatre années d'étude, nous constatons que la Loutre est présente sur quasiment tous les milieux humides de la Réserve : 135 observations ont pu être relevées, réparties sur plus de 25 zones distinctes.



Nous mettons également en place, depuis plusieurs années, des actions de gestion des milieux et réalisons des suivis en partenariat avec le lycée professionnel agricole et forestier Roger Duroure (Sabres) afin de préserver la Loutre et de favoriser sa présence sur le territoire :

- En 2024, des travaux de réouverture des milieux (bassines nord et sud du site, plan d'eau des Armayans), ont été réalisés pour éviter l'enrésinement et la propagation des espèces pionnières et ainsi conserver des corridors écologiques fonctionnels entre chaque plan d'eau du site.
- Les lycéens nous accompagnent dans la réalisation de suivis à la recherche d'indices de présence de l'espèce, au niveau des ouvrages du site et en dehors de la Réserve.

Des animations sont réalisées à destination du grand public et des scolaires afin de les sensibiliser à la préservation de l'environnement et dans l'objectif d'apporter une connaissance des mustélidés au plus grand nombre.

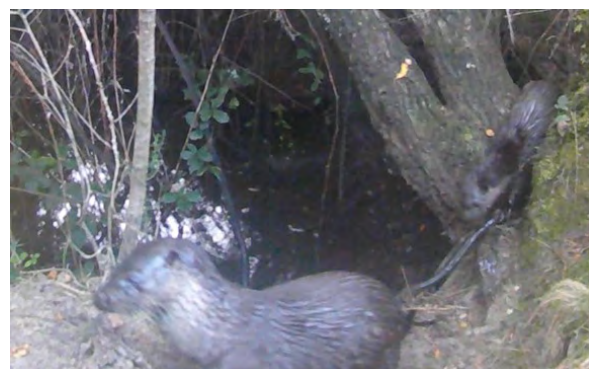
Ainsi, la mise en place de ces multiples actions a amené le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, gestionnaire de la RNN d'Arjuzanx, à créer un Havre de Paix sur le site. Une journée d'animation auprès des scolaires est prévue sur la thématique des mustélidés début 2025, avec une attention particulière qui sera portée à la Loutre. Dans un second temps des panneaux Havre de Paix seront posés, dont certains au sein de l'espace ouvert au public au cœur duquel la Loutre est présente, comme sur le Lac d'Arjuzanx.

La labellisation d'environ 14 ha de la Réserve en « Havre de Paix » permet de mettre en valeur la Loutre aux yeux du grand public et d'assurer la bonne gestion de la RNN en faveur de cette espèce.

Thomas FLORANE & Léo BARETS  
Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels



Site d'Arjuzanx au XX<sup>e</sup> siècle, lors de l'exploitation à ciel ouvert de gisements de lignite



© Photos de RN d'Arjuzanx

Réserve Naturelle d'Arjuzanx, actuellement gérée par le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels



Travaux de réouverture des milieux réalisés avec des étudiants du lycée professionnel agricole et forestier Roger Duroure

# La Loutre et vous, conseils et infos :

## Conseils pour la pose d'appareils photographiques automatiques au sein de votre Havre de Paix

*Vous suspectez la présence de la Loutre d'Europe et vous souhaitez lever vos doutes ? Vous l'avez déjà observée sur votre propriété et vous souhaitez en apprendre un peu plus sur ses habitudes et son mode de vie ? Voici quelques conseils pour l'utilisation et la disposition d'appareils photographiques automatiques sur votre terrain.*

Les appareils photographiques automatiques sont fréquemment utilisés par les naturalistes pour l'observation d'espèces discrètes ou nocturnes. Leur utilisation sur votre « Havre de Paix » vous permettra peut-être d'observer des comportements particuliers (marquage, chasse, comportements sociaux) ou de recenser des individus différents. Cela vous donnera également l'occasion d'observer les espèces partageant le domaine de la Loutre. C'est grâce aux capteurs infrarouges de l'appareil que les mammifères peuvent être détectés, via la chaleur qu'ils dégagent.



### Règlementation

Avant toute chose, un rappel sur la réglementation liée à l'utilisation d'appareils photographiques automatiques s'impose. Vous êtes autorisé à poser ce type d'appareil au

sein de votre parcelle tant qu'aucune prise d'images des propriétés voisines ou de la voie publique n'est réalisée. Si vous souhaitez utiliser un support qui ne vous appartient pas, tel qu'un poteau ou une clôture, il conviendra d'obtenir l'autorisation du propriétaire (collectivité publique, propriétaire privé, etc.).

Il est évidemment interdit de diffuser les images d'une personne photographiée par un appareil sans son accord.

### Type d'appareil

Il existe une grande variété de modèles d'appareils photographiques automatiques, pour tous les budgets. Pour maximiser les chances de prise de vue (individu passant très rapidement devant l'objectif), nous vous recommandons surtout de privilégier un appareil à vitesse de déclenchement rapide (0,1 à 0,2 s). Cela évitera par ailleurs d'obtenir des photos floues. Les appareils à LED noires sont moins facilement détectés par l'espèce et sont donc à privilégier par rapport à ceux à LED rouges, ce qui limitera ainsi le dérangement.

### Choix du site

Afin de maximiser les chances de capturer l'image d'une loutre de passage, veillez à sélectionner un lieu facile d'accès et présentant un intérêt pour l'espèce, en bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (étang, mare). Privilégiez un lieu de marquage régulier ou susceptible d'être opportun pour la Loutre, tels qu'une pierre, un tronc d'arbre, une butte herbeuse ou encore une coulée. N'hésitez pas à consulter le [n°1 de « La Catiche »](#) pour plus d'informations sur les indices de présence et les lieux



Coulée de Loutre © F. Simonnet

de marquage clés. Les coulées (couloirs d'herbes aplaties) sont des zones particulièrement stratégiques car elles indiquent le passage répété d'un ou plusieurs individus, généralement entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les sites de passage obligés (contournement d'obstacle par exemple) sont également intéressants.

Si vous avez construit une catiche artificielle sur votre terrain (voir « [La Catiche](#) » n°3), n'hésitez pas à disposer un appareil photographique automatique en direction de l'entrée.

### Disposition de l'appareil

Évitez de mettre en place votre appareil aux horaires de forte activité de la Loutre (et des autres espèces de manière générale), c'est-à-dire à l'aube ou au crépuscule. Privilégiez le milieu de journée. Une fois le lieu sélectionné, attachez solidement l'appareil sur un élément fixe (arbre, poteau en bois ou en métal, barrière, clôture) en direction du lieu de marquage ou de passage. Si vous choisissez de cibler une coulée, placez l'appareil selon un angle de 45° par rapport à l'axe de la coulée, ou perpendiculairement à celui-ci. La détection de la loutre est en effet meilleure si l'animal passe de profil et non de face devant l'appareil. Disposez l'appareil à hauteur de loutre, soit à environ 50 cm du sol et légèrement orienté vers ce dernier.

N'oubliez pas de fixer votre appareil avec un cadenas et un câble anti-vol. Si le passage de personnes à proximité est fréquent, pensez à le camoufler avec des matériaux environnants selon l'endroit où il a été fixé (écorce, sciure de bois, mousse, branchettes, qui peuvent être collés avec du mastic par exemple).

Lors du réglage des paramètres, nous vous conseillons de favoriser le mode vidéo au mode photo afin d'enregistrer un maximum d'informations. Cependant, cela demandera d'utiliser une carte mémoire avec une capacité de stockage plus élevée et nécessitera de relever les images plus régulièrement.

Enfin, pensez à dégager l'angle de vue de tous végétaux susceptibles de déclencher l'appareil inopinément, en raison du vent ou de la pluie.



Zones stratégiques de marquage pour la Loutre  
© F. Simonnet (en haut) et C. Colin (en bas)



Pose d'un appareil photo à déclenchement automatique  
© A. Rezer

### Contrôle

Il ne reste maintenant plus qu'à s'armer de patience... Attendez au minimum deux semaines avant d'aller contrôler l'appareil pour la première fois (vous pouvez avoir laissé des odeurs, etc.), et éviter par la suite de le contrôler trop régulièrement pour minimiser le dérangement. Comme lors de la pose, privilégiez le milieu de journée, période à laquelle les animaux sont les moins actifs.

Si vous obtenez de nombreux clichés, l'utilisation du logiciel d'identification automatique [Deepfaune](#) peut être utile pour un pré-tri de vos images.

En cas de belle découverte, n'hésitez pas à transmettre l'information à l'association naturaliste de votre département ou à la SFPEM !

Nous vous souhaitons de belles observations...

Cécile KAUFFMANN

# A la découverte des zones humides : le Vison d'Europe

## Le Vison d'Europe, un mustélidé en danger critique d'extinction

### Description

Tout comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) appartient à la famille des Mustélidés qui se caractérise par une morphologie typique : corps mince et allongé, un cou fort et peu différencié, une tête légèrement aplatie, un museau court et large et des membres relativement courts. Les oreilles du Vison d'Europe sont petites et rondes, ne dépassant que faiblement de la fourrure. Son pelage est de couleur brun foncé avec les pattes et la queue plus sombres. Le Vison d'Europe présente une tache blanche sur le museau, englobant les lèvres inférieure et supérieure où elle est régulière, symétrique, sans dépasser le haut du nez. Sur la lèvre inférieure, la tache est de forme variable et dépasse rarement la commissure des lèvres. A ne pas confondre avec le Vison d'Amérique (*Mustela vison*) dont la tache, souvent asymétrique, est présente le plus souvent uniquement sur la lèvre inférieure.

Le Vison d'Europe est un mammifère de petite taille avec un dimorphisme sexuel marqué (mâles adultes en moyenne de 864 g - 45 à 60 cm ; femelles adultes en moyenne de 506 g - 42 à 51 cm).

Inféodé aux zones humides, il utilise de vastes territoires dans le lit majeur des cours d'eau et de nombreux habitats : rivières, fleuves, ruisseaux, étangs, canaux ou marais. Il affectionne les milieux humides avec une végétation dense (ripisylves, boisements humides, mégaphorbiaies, peuplements d'hélophytes, de laïches et de joncs).

Les gîtes sont préférentiellement installés à quelques mètres de l'eau, majoritairement à même le sol, à l'abri d'une végétation dense. Les cavités situées entre les racines des arbres semblent plus utilisées en hiver ainsi que, dans une moindre mesure, des terriers, des tas de

### Une espèce difficile à reconnaître



Critères de distinction entre les Visons d'Europe et d'Amérique et le Putois d'Europe © N. Pons

bois, des troncs creux, voire des embâcles. Les zones cultivées peuvent également être occupées à condition que la structure de la végétation offre un couvert suffisant pour permettre aux individus de se déplacer en sécurité pour rejoindre une autre zone favorable. Le domaine vital du Vison d'Europe varie entre 0,6 km et 17 km de cours d'eau, soit environ 3,6 ha à 100 ha d'habitats fluviaux. Comme la Loutre, le domaine vital d'un mâle englobe ceux de plusieurs femelles.

Le Vison d'Europe est un petit carnivore strict, généraliste et opportuniste dont les besoins alimentaires journaliers sont d'environ 140-180 g. En France, des analyses de contenus stomacaux ont montré qu'il consomme des amphibiens, des oiseaux (anatidés notamment), des micromammifères (majoritairement rats et campagnols), des poissons et marginalement des reptiles, des insectes et des œufs, dans des proportions variables selon les études.

Contrairement à la Loutre, le Vison d'Europe dispose d'une seule période de reproduction par an (entre janvier et avril). La femelle donne naissance à cinq petits par portée en moyenne.

## Répartition

Le Vison d'Europe occupait historiquement une grande partie de l'Europe continentale depuis l'Oural jusqu'à l'Atlantique, au nord des Balkans, du Caucase et des Pyrénées, à l'exception de la Suède, de la Norvège, du Danemark, et de l'Italie.

Depuis les années 1850, son aire de répartition a chuté de 90 % avec une tendance exponentielle à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, menant à l'extinction de l'espèce dans de nombreux pays.

L'espèce est aujourd'hui répartie entre l'Orient et l'Occident dans cinq régions d'Europe : le noyau oriental, divisé en de nombreuses populations isolées entre la Russie, le delta du Danube à la frontière de l'Ukraine et de la Roumanie et l'Estonie où une population a été introduite sur l'île de Hiiumaa à partir des années 2000 ; le noyau occidental, réparti entre le nord de l'Espagne et le sud-ouest de la France. En France, signalé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans 40 départements avec des populations importantes du Sud-Ouest à la Normandie et des données plus éparées dans l'Est du pays, ses populations connaissent un déclin continu et important depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. La population française est désormais estimée à moins de 250 individus en nature.



Territoire concerné par la présence (avérée ou potentielle) du Vison d'Europe en France (© OFB, 2023)

[Voir la carte de répartition de l'espèce à l'échelle européenne \(UICN\)](#)

De ce fait, le Vison d'Europe est classé en « danger critique d'extinction » sur les listes rouges française (2017), européenne (2012) et mondiale (2011) de l'[UICN](#).

Le Vison d'Europe est une espèce protégée tant au niveau national qu'international. En Europe, il est inscrit à l'Annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel ». Cette dernière classe le Vison d'Europe parmi les « espèces de faune strictement protégées ». Il est aussi inscrit aux annexes II et IV de la Directive Européenne « Habitats Faune Flore » comme une espèce prioritaire pour l'Union Européenne. En France, il est inscrit sur la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire (arrêté ministériel du 23 avril 2007).

## Menaces et actions de conservation

Actuellement, en France, les principales **menaces** pesant sur le Vison d'Europe sont :

- **l'assèchement et la dégradation des zones humides** : transformation des habitats naturels, notamment en raison de l'intensification de l'agriculture, de la destruction des haies et du drainage des terres ;
- **la compétition avec une espèce exotique envahissante, le Vison d'Amérique**, notamment sur les ressources trophiques et l'occupation des habitats. Le Vison d'Amérique semble avoir de meilleures capacités d'adaptation aux habitats et dispose d'un meilleur taux de reproduction. A noter qu'il n'y a pas d'hybridation possible entre Vison d'Europe et Vison d'Amérique ;
- **les collisions routières** : les deux périodes les plus accidentogènes sont de mars à avril/mai puis de mi-juillet à septembre/novembre ce qui correspond respectivement à la reproduction et à l'émancipation des jeunes individus ;
- **la destruction accidentelle** dans le cadre de la lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et en particulier les risques de confusion avec le Vison d'Amérique ;
- **la détérioration de la qualité des eaux** : la pollution des eaux a été suspectée comme facteur de déclin du Vison d'Europe, sans qu'il ait été possible de le prouver dans un premier temps. De manière générale, le Vison d'Europe semble éviter les cours d'eau pollués (déchets organiques et azotés, phosphore, métaux lourds, pesticides et autres micropolluants) mais semble moins sensible aux nitrates ;
- **les maladies contagieuses et les intoxications secondaires** : maladie aléoutienne, maladie de Carré / lutte chimique (rodenticides) par accumulation de polluants dans son organisme ;
- **la prédation par les carnivores domestiques** : les chiens non tenus en laisse peuvent s'attaquer à des visons d'Europe.

Face à ce déclin continu du Vison d'Europe en France, le ministère en charge de l'environnement a mis en place un 1<sup>er</sup> et un 2<sup>e</sup> **Plan National d'Actions (PNA)** sur les périodes



1999-2003 et 2007-2011, complété d'un PNA dit « intermédiaire » (PNAi) de 2015 à 2021. Un 3<sup>e</sup> PNA est en cours (2021-2031) afin d'apporter une continuité dans les actions à mettre en œuvre pour sauver le Vison d'Europe en France. Il s'agit ainsi d'affiner les acquis des premiers PNA avec des actions réparties en cinq axes complémentaires pour insuffler un dynamisme fort autour de la préservation du Vison d'Europe en France : (I) amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe, (II) élevage conservatoire du Vison d'Europe et stratégie de translocation (réintroduction) dans le milieu naturel, (III) limitation des impacts du Vison d'Amérique et d'autres espèces exotiques sur le Vison d'Europe, (IV) contribution au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutte contre les autres menaces en nature, (V) communication et formations sur le Vison d'Europe et les actions du 3<sup>e</sup> PNA.

### Alors le Vison d'Europe, une petite Loutre ?

Il arrive souvent que des confusions soient faites entre Loutre et Vison d'Europe même si ce dernier est bien moins connu du grand public. Ces deux espèces fréquentent en effet les mêmes milieux humides et occupent les mêmes types de gîtes. La Loutre dispose toutefois d'un spectre plus large d'habitats, se retrouvant sur les milieux côtiers ou encore en altitude. Cette dernière est aussi bien plus imposante entre 5 et 10 kg de masse corporelle contre 600 g en moyenne pour le Vison d'Europe...

Par ses comportements, la Loutre est aussi plus « aquatique » que le Vison d'Europe avec ses pattes palmées et sa queue musculeuse lui permettant de poursuivre les poissons dans l'eau : la Loutre est essentiellement piscivore (60-80% de son régime alimentaire). Même s'il chasse également des poissons (1/4 de ses proies), le Vison d'Europe est plus opportuniste et diversifié dans son régime alimentaire. Les fèces de Vison d'Europe sont plus petites et n'ont pas l'odeur caractéristique des épreintes de Loutre. De manière générale, les indices de présence du Vison d'Europe sont difficilement décelables et attribuables de manière certaine à l'espèce. Ceci renforce la difficulté de détection et donc de connaissance de la répartition actuelle du Vison d'Europe.

Loutre et Vison d'Europe bénéficient d'un Plan National d'Actions en France car des menaces persistent sur ces deux espèces, en particulier la mortalité par collision routière. L'aménagement d'ouvrages hydrauliques permet de réduire ces mortalités en bénéficiant aux deux espèces. Leur état de conservation n'est cependant pas le même : d'un côté la Loutre d'Europe, moins menacée en France et en voie de reconquête de ses territoires passés ; de l'autre le Vison d'Europe, en fort déclin et en voie de disparition.

En conséquence, de gros efforts sont entrepris avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de ce 3<sup>e</sup> PNA en faveur du Vison d'Europe. Parmi les actions en cours ou à venir, on peut citer l'aménagement des ouvrages hydrauliques (ponts) pour réduire les causes de mortalité routière, et surtout le projet de réintroduction d'individus nés en captivité afin de retrouver des effectifs viables à long terme. La France a ici une forte responsabilité mondiale pour la sauvegarde de cette espèce.

### Contacts Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe :

#### **DREAL Nouvelle Aquitaine – coordination générale**

- Aurore PERRAULT : aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

#### **OFB – animation scientifique et technique**

- Christelle BELLANGER : christelle.bellanger@ofb.gouv.fr  
- Maylis FAYET : maylis.fayet@ofb.gouv.fr  
- Yoann BRESSAN : yoann.bressan@ofb.gouv.fr  
- Maëlle TEYSSEIRE : maelle.teysseire@ofb.gouv.fr

#### **GRIFS – animation du réseau de partenaires**

Thomas RUYS: thomas.ruys@grifs.fr

[Consultez la page internet dédiée au PNA](#) : beaucoup d'informations et de documents y sont téléchargeables.



Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)  
© T. Degen – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Relâcher de Vison d'Europe par l'OFB et le GREGE  
© S. Beillard



# Les Havres de Paix en chiffres

Compteur Havres  
**236**

En décembre 2024, l'opération Havre de Paix représente :

- **236** havres de paix signés !
- **220** heureux propriétaires de berges de cours d'eau ou plan d'eau à avoir créé un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe,
- et **plus de 3 206 ha** de parcelles sous convention !

N'hésitez pas à partager cette expérience et à en parler autour de vous, pour créer d'autres vocations, densifier le réseau de ces zones de tranquillité et ainsi leur donner encore plus d'importance !



## Les prochains rendez-vous

Retrouvez l'Opération  
Havre de Paix sur  
[www.sfepm.org](http://www.sfepm.org)

Vous voulez présenter votre  
Havre de Paix, nous raconter  
une anecdote sur la Loutre  
ou nous envoyer des photos  
pour les publier dans le  
bulletin ? Ecrivez- nous !

[cecile.kauffmann@sfepm.org](mailto:cecile.kauffmann@sfepm.org)  
Tél. : 02.48.70.40.03

**Retrouvez toutes les animations proposées dans le cadre des prochains grands événements naturalistes sur leurs sites respectifs :**

- 18 janvier 2025 : Conférence naturaliste " **Le chant des amphibiens et la Loutre** " (Limoux - 11)
- Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 : Journée mondiale des zones humides (événements disponibles sur la plateforme **J'agis pour la Nature**)
- 4 février 2025 : **Conférence sur la Loutre et le Castor, leur retour dans les rivières des Hautes-Alpes** – Idées de Demain (Chorges – 05)
- Du 20 mars au 21 juin 2025 : Le Printemps des Castors (**SFEPM**)
- Les 24 et 25 mai 2025 : stand tenu par la SFEPM à l'occasion de la **Fête de la Nature** (Jardin des plantes de Paris)
- 28 mai 2025 : **11<sup>e</sup> Journée Mondiale de la Loutre - IOSF**
- 25 octobre 2025 : Sortie terrain " **À la recherche d'indices de présence de la Loutre et autres mammifères semi-aquatiques** " - Vienne Nature

Et bien sûr n'hésitez pas à suivre l'agenda des sorties naturalistes proposées par votre structure relais de l'opération « Havre de Paix » ou par les autres associations de protection de la nature de votre région !

Décembre 2024

Responsable de la publication : Thomas RUYS, Président de la SFEPM

Responsable de la rédaction : Cécile KAUFFMANN

Conception graphique et réalisation : Dominique PAIN

Relecture : Thomas RUYS, Véronique BARTHELEMY et Franck SIMONNET

Crédits photos et illustrations : Commune de SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS, Franck SIMONNET,

C. COLIN, Antoine REZER, N. PONS, T. DEGEN et S. BEILLARD

Photo de couverture : Christian KÖNIG

Opération soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE  
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

